

ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS datent des 1er et 16 de chaque mois et se paient d'avance.
LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITOPHES
Trois mois 5 fr.
Six mois 9 fr.
Un an 16 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS
Trois mois 6 fr.
Six mois 11 fr.
Un an 20 fr.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERTIONS

LES INSERTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot et se paient d'avance.
Annonces... 25 c la ligne
Réclames... 50 c.

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 8
MM. Laffite et Co, place de la Bourse 8, sont seuls chargés à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Compagnie du Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été.

Table with 4 columns: Destination, Omnibus mixte, Poste mixte, Omnibus mixte. Rows include Cahors, Parnac, Lüzach, Castel franc, Puy-l'Evêque, Duravel, Soturac Touzac, Fumel, Monsempren-Libos, AGRN, Monsempren-Libos, PÉRIGUEUX, BORDEAUX, RODEZ, AURILLAC, VIERZON, PARIS, AGEN, Monsempren-Libos, PARIS, Fumel, Soturac Touzac, Duravel, Puy-l'Evêque, Luzech, Parnac, Mercurès, Cahors.

Cahors, le 21 Octobre 1873

Dans notre numéro de samedi, aux Dernières nouvelles, nous avons fait connaître la confiance subite qui venait de se manifester dans le succès de la cause monarchique.

Pour bien tenir nos lecteurs au courant des événements qui se produisent, nous allons suivre les incidents point par point, et si il est possible heure par heure.

Le Journal de Paris, organe de M. le comte de Paris et des princes d'Orléans, a publié, vendredi soir, l'article suivant, qui a produit la plus vive impression :

Un grand fait vient de s'accomplir. Dans une entrevue qui a eu lieu le 14 de ce mois, à Salzbourg, M. le comte de Chambord et les délégués des divers groupes de la majorité parlementaire sont tombés d'accord sur les conditions auxquelles se fera le rétablissement de la Monarchie.

L'auguste chef de la Maison de Bourbon, celui qui dans quelques jours sera le Roi, donne pleine et entière satisfaction aux besoins et aux vœux de la France moderne. Sur la question du drapeau, comme sur la question constitutionnelle, comme sur les questions de liberté civile, politique et religieuse, la nation obtient tout, sans que le Roi sacrifie rien : je veux dire sans qu'il sacrifie sa dignité personnelle ni sa prérogative royale.

Nous nous félicitons qu'il en soit ainsi : car si nous ne voulions pas d'un pays asservi, nous ne voulons pas davantage d'une royauté humiliée.

Henri V (qu'on nous permette de lui donner dès à présent ce nom qui lui portera dans l'histoire) s'est montré le digne héritier de cette race de rois, si profondément politique, à laquelle la France a dû son indépendance, son unité et sa grandeur.

L'entrevue de Froshdorff avait fait la réconciliation dans le sein de la Maison de Bourbon.

L'entrevue de Salzbourg fait la réconciliation entre la Maison de Bourbon et la France.

L'entrevue de Froshdorff avait refait la famille royale.

L'entrevue de Salzbourg refait la Monarchie.

Le lendemain, c'est-à-dire samedi, on a connu à Paris la dépêche suivante adressée au Times, nous n'avons pas besoin d'en faire ressortir l'importance, en ce qui regarde le maréchal Mac-Mahon :

Paris 17 octobre.

De grandes résolutions seront prises dans le courant de la semaine.

L'Assemblée sera convoquée pour le 27 octobre au plus tard. Il est inexact, ainsi qu'on la prétendu aujourd'hui, que le maréchal de Mac-Mahon serait nommé lieutenant-général du royaume; mais la majorité est en droit de compter avec certitude sur

le consentement patriotique du maréchal, qui restera au pouvoir jusqu'à l'avènement du comte de Chambord et qui proclamera jusque-là l'ordre et la tranquillité publics.

Nos propres renseignements, reçus aujourd'hui même, confirment que le maréchal Mac-Mahon ne comprend pas la question politique actuelle autrement que comme duel décisif entre la République, qui nous conduit à la misère et au sang, et la monarchie qui rallie dès ce moment, les forces conservatrices, jusques dans les rangs les plus accentués des conservateurs bonapartistes.

Dans cette même journée, de samedi, MM. Chesnelong et Lucien Brun, qui ont établi à Salzbourg un accord complet avec M. le comte de Chambord, ont rendu compte de leur mission aux députés qui les avaient délégués. A la suite de cette réunion, la communication dont voici le texte a été envoyée à tous les journaux :

« Les bureaux des réunions parlementaires, qui avaient déjà conféré le 4 octobre, dernier, convoqués aujourd'hui, se sont trouvés unanimement d'accord pour reconnaître que l'adoption des propositions préparées par la commission des Neuf était impérieusement commandée par l'intérêt du pays.

» D'après ces propositions, la monarchie serait rétablie; toutes les libertés civiles, politiques et religieuses qui constituent le droit public de la France seraient garanties; le drapeau tricolore serait maintenu, et des modifications ne pourraient y être apportées (l'initiative royale restant d'ailleurs intacte) que par l'accord du roi et de la représentation nationale.

» Les réunions parlementaires que ces bureaux représentent vont être immédiatement convoquées. »

Le Journal des Débats, si dévoué à M. Thiers et le défendant encore avec chaleur, a été tellement frappé de l'importance de cette déclaration qu'il a publié l'article suivant :

Après le rapprochement qui s'est opéré entre les deux grandes fractions du parti conservateur, il ne nous paraît pas douteux que le rétablissement de la monarchie ne soit assuré dès aujourd'hui d'une majorité suffisante dans l'Assemblée. Mais il importe que les raisons qui auront déterminé cette majorité soient présentées au pays sous une forme claire et intelligible, et que l'accord qui sera conclu entre la royauté et les mandataires de la nation soit bien compris de part et d'autre. Dans les déclarations faites par les délégués de la majorité, il nous est affirmé que toutes les libertés civiles, politiques et religieuses qui constituent le droit public de la France seront maintenues.

En lisant l'article qui suit du Figaro, tout le monde s'est écrié: « Quel est donc ce mystère? » On attend et nous attendons avec impatience. (Voir aux Dernières nouvelles, si une dépêche nous est parvenue).

Un des hommes d'Etat les plus éminents de notre époque nous a remis un document d'une im-

portance capitale et que nous publierons en tête du Figaro de mardi.

Ce document concerne M. Thiers. — C'est tout ce que nous en voulons dire, moins pour piquer la vaine curiosité de nos lecteurs que pour solliciter à l'avance leur sérieuse attention sur un des morceaux d'histoire et de politique, les plus graves qui se puissent produire contre un homme se condamnant à jouer, comme M. Thiers, le rôle pitoyable et odieux dans lequel il s'est engagé.

Ce document, qui est fait pour être lu avec avidité et répandu à profusion, est le coup de massue le plus terrible qui se puisse asséner sur la tête d'un homme.

Correspondance

DU JOURNAL DU LOT

Versailles, 18 octobre 1873.

Le parti monarchiste avait trois grosses difficultés à surmonter avant de pouvoir proposer à l'Assemblée le rétablissement de la royauté en France. La première a été résolue par la visite du comte de Paris à Froshdorff qui a ramené l'unité dans la maison royale des Bourbons de France. La seconde vient, nous assure-t-on, d'être applanie à Salzbourg par des déclarations du comte de Chambord qui ont, paraît-il, donné toute satisfaction aux partisans des libertés parlementaires et permis ainsi aux orléanistes de suivre le comte de Paris dans la voie où il était entré. La troisième — qui n'est peut-être pas la moins grave, — consiste à trouver dans l'Assemblée une majorité suffisante pour proclamer le rétablissement de la monarchie en France.

Nous ne tarderons pas à être fixé; car il est très sérieusement question aujourd'hui de convoquer l'Assemblée pour la saisir de cette grosse question avant la fin de ce mois.

Hier la commission d'études s'est réunie chez le général Changarnier pour recevoir communication officielle des résultats de la mission de MM. Chesnelong et Lucien Brun, car la réunion de la veille n'avait eu qu'un caractère officieux et la présence d'un assez grand nombre de députés étrangers à la commission ne pouvait permettre à celle-ci de prendre aucune délibération. On me signale comme un trait assez piquant que, dans cette réunion de jeudi soir, le duc d'Audiffret ayant paru vouloir demander d'autres garanties constitutionnelles, c'est M. Laurier qui se serait le plus vivement récrié en faisant ressortir la nécessité d'arriver à une prompt solution.

Dans sa réunion d'hier, la commission d'études est tombée d'accord, sans grands débats, sur une rédaction qui sera soumise aujourd'hui à la réunion des bureaux. Cette rédaction est encore ignorée, mais on affirme qu'aucune grande question ne sera résolue que d'accord entre le roi et l'Assemblée et que le projet de constitution qui sera soumis à l'Assemblée garantira le maintien de toutes les libertés nécessaires.

La réunion des bureaux à laquelle doivent assister beaucoup de députés conservateurs arrivés ces jours-ci, se tient cette après-midi chez M. Anisson-Duperron. On pense qu'un procès-verbal, contenant les déclarations apportées de Salzbourg, sera communiqué ce soir à la presse.

Le maréchal de Mac-Mahon a reçu cette après-midi M. Léon Say, président du centre gauche qui est venu, au nom de ce groupe parlementaire, lui mander la prompt convocation de tous les collè-

ges électoraux dont la représentation est actuellement incomplète.

On dit, à propos de M. Nigra, qu'il est un peu compromis à Rome par le récent ouvrage du général Lamarmora, et que c'est surtout pour donner à cet égard quelques explications qu'il a pris le congé qui a donné lieu à tant de commentaires erronés. On ne doute pas du reste, que M. Nigra ne soit de retour ici avant la rentrée de l'Assemblée.

Paris, 18 octobre 8 h. soir.

D'après les informations recueillies, le Journal des Débats dit que dans la réunion de la droite d'aujourd'hui, la question si opportune de convoquer immédiatement l'Assemblée a été discutée et il paraît que l'affirmative a été adoptée. Le Journal des Débats ajoute que la commission de permanence pourrait convoquer l'Assemblée pour le lundi 27.

Le maréchal Mac-Mahon a reçu M. Léon Say, qui venait lui exprimer le désir qu'avaient quatre délégués de la gauche de l'entretenir sur la nécessité de convoquer à bref délai les électeurs des départements où il y a des sièges vacants. Le maréchal lui a exprimé le regret de ne pouvoir pas recevoir ces députés en temps utile, la discussion sur l'opportunité de convoquer les électeurs ayant été entamée dans le conseil des ministres de ce matin et devant être terminée dans le conseil de lundi prochain. Il a déclaré cependant que l'importance de cette question ne lui avait pas échappé et qu'elle serait de la part du conseil l'objet de la plus sérieuse attention.

Revue des Journaux

Journal de Paris.

Nous avons jusqu'aujourd'hui gardé le silence sur les négociations de Salzbourg. Il ne nous convenait pas d'écrire prématurément un mot sur la question capitale qui s'agitait entre M. le comte de Chambord et les membres de l'Assemblée nationale, dont on sait la mission. Mais nous pouvons, maintenant que ces négociations ont abouti, dire notre sentiment à leur sujet, sans entrer dans les détails que ne permet pas la discrétion, essentielle aux circonstances présentes.

Nous dirons seulement, nous qui sommes des monarchistes à idées tout à fait modernes, que les déclarations que M. le comte de Chambord a faites à Salzbourg aux délégués de l'Assemblée, nous satisfont pleinement. Des hommes raisonnables ne pourraient pas souhaiter que M. le comte de Chambord montrât des dispositions plus conciliantes et tint un langage plus large aux négociateurs des monarchistes.

Le gouvernement constitutionnel, l'égalité civile, la liberté religieuse et politique, les principes et les emblèmes de la société contemporaine respectés en retour de la reconnaissance des titres de M. le comte de Chambord à la couronne de France : telle est la situation qui résulte des conférences de Salzbourg.

Nous souscrivons des deux mains à ce qui s'est fait, et nous ne demandons plus rien. Il est acquis à nos yeux que M. le comte de Chambord régnera sur la société telle qu'elle est, bonne ou mauvaise, en relevant du mieux qu'il pourra sa prospérité et son influence : c'est tout ce qu'il nous faut. Il ne s'agit plus à cette heure de discuter. Il s'agit de choisir

entre : la république, dont on connaît les expériences désastreuses, et qui, au dire même de M. Thiers, mène à l'inconnu par le sang et l'imbecilité : ou la Monarchie, qui a fait la France, et qui ne dérangera pas les conditions actuelles de son existence.

Pour nous, notre choix est fait. Aujourd'hui, 12 octobre 1873, nous coupons les ponts derrière nous, et nous irons jusqu'au bout, jusqu'au rétablissement de M. le comte de Chambord sur le trône. Nous livrerons la bataille. Nous devons à nous-mêmes, nous devons au pays de la livrer. Le plan en est extrêmement simple. Il se résume en un simple dénombrement. Combien l'Assemblée compte-t-elle de monarchistes et combien de républicains ? Si nous jugeons de nos chances par la juste mesure de voir que les républicains ont montré jusqu'ici, la Monarchie est faite, Henri V fera son entrée dans Paris, le mois prochain.

Les républicains disaient que les princes d'Orléans ne reconnaîtraient jamais M. le comte de Chambord comme le chef de la maison de France. M. le comte de Paris est allé à Frohsdorf, ils disaient que les orléanistes ne suivraient pas l'exemple des princes d'Orléans : les orléanistes saluent Henri V. Ils disaient que le comte de Chambord ne ferait aucune concession : l'entrevue de Salzbourg nous montre Henri V magnanime comme Henri IV, et faisant à son pays toutes les concessions, sans que sa dignité ni ses prérogatives en reçoivent une tache. Ils disaient que M. le maréchal de Mac Mahon résisterait à l'Assemblée : M. le maréchal de Mac-Mahon, soldat désintéressé, saluait dans quatre semaines, de son épée sans peur et sans reproche, le roi de France.

Ils disent aujourd'hui que les monarchistes n'auront pas la moitié des voix plus une dans l'Assemblée, nous l'aurons afin qu'ils soient bons prophètes jusqu'au bout. Dans un mois Henri V parcourra à cheval, entouré de tous les princes d'Orléans, les Champs-Élysées et les boulevards. Rien ne sera changé aux choses actuelles : nous ne céderons pas le trottoir aux marquis ; nous ne battons pas les étangs pour faire taire les greenouilles et faciliter le sommeil aux châtelaines ; nous n'irons pas à la messe si cela nous ennuit ; nous ne paierons pas la dime ; en un mot, nous continuerons à vivre comme nous vivons. Il n'y aura rien de nouveau, rien qu'un gouvernement qui reliera notre histoire brisée en deux et qui nous permettra de travailler paisiblement, de faire nos affaires et les affaires du pays. Cela vaudra mieux que la logomachie et les essais des républicains, qui nous promettent monts et merveilles et ne nous donnent que misères. Le pays sera certainement de notre avis. Il ne trouvera pas la mariée trop belle, et il fera comme nous, il l'épousera.

Moniteur universel.

« Nous ne savons plus quel journal, cherchant à enrégimenter sous un même nom la trinité Thiers-Gambetta-Rouher, s'est avisé d'appeler ces coalisés les nationaux. Le mot est malheureux.

« National ! M. Thiers, qui, par ambition personnelle et ne pouvant se consoler de n'être plus président de la république conservatrice sans conservateurs, renie toutes les déclarations de son passé, et, non content de ne tenir de ses engagements que ceux qui l'attachent à ses nouveaux amis, les radicaux, il se trouve forcé d'accepter le concours des bonapartistes, qu'il a traités Dieu sait comme !

« National, lui ! qui sacrifie les intérêts si évidents de la France à ses appétits de pouvoir !

« National, lui ! qui, lorsqu'il était président de la république, prétendait imposer à tout moment sa volonté à l'Assemblée, mandataire de la nation, jusque dans les questions économiques ou financières. Thieriste, oui ! et rien que thieriste, mais national, jamais !

« National aussi, n'est-ce pas, M. Rouher, le ministre de l'empire, qui, oubliant ces paroles de son maître : *Il est temps que les méchants tremblent et que les bons se rassurent*, va mettre imprudemment avec le prince Napoléon sa carte de visite chez les radicaux de Belleville, et cela deux ans après la Commune ! Est-ce donc le bien de la nation qu'il recherche ? et ne cède-t-il pas, sans souci de l'avenir, même de celui qu'il prétend servir, à un aveugle esprit de parti ?

« O, en ce moment, celui-là seul méritera le nom de national qui saura se sacrifier, même dans ses idées les plus chères, même dans ses sentiments intimes, au bien de la patrie, sans calcul, sans ambition. L'abnégation, voilà la seule vertu vraiment nationale.

« Quant à M. Gambetta, veut-il mériter cette épithète de national, c'est-à-dire d'ami de la nation et non de cette caste créée par la démagogie et qui s'intitule le peuple, sorte d'aristocratie d'en bas ? Qu'il répudie, comme il le fait avec loyauté pour le césarisme, la révolution qui mène à la dictature. Qu'il reste républicain, si telle est sa conviction que la république est l'idéal des gouvernements ; mais qu'il rejette loin de lui la tunique rouge du révolutionnaire ! Qu'il croie seulement à la nation et non au peuple, qui n'est qu'une fraction de la famille française. Alors, il méritera le nom de national, dont on veut le gratifier en compagnie de MM. Thiers et Rouher.

« La question pendante aujourd'hui est entre la monarchie et la république. Elle n'est pas entre M. Thiers, M. Rouher et M. Gambetta... Elle est entre deux principes de gouvernement et non entre des personnalités. Or, M. Thiers, M. Rouher et M. Gambetta réunis, quel principe représentent-ils ? Aucun, puisque chacun d'eux a le sien. Unissons-nous pour diviser, voilà leur devise aujourd'hui ! Divisons-nous pour régner, voilà fatalement leur devise de demain.

Paris-Journal.

Certes, nous ne prétendons pas détourner de la tête du maréchal Bazaine les responsabilités qu'il a encourues. L'œuvre de ses défenseurs n'est pas la nôtre. Seulement nous dirons pour la vérité et pour la justice que le maréchal Bazaine ne peut pas être seul mis en cause quand tant d'autres ont joué un rôle aussi important que le sien dans la tragédie de nos malheurs.

Voilà le sentiment qu'éveillent de toutes parts les échos du grand procès qui vient à peine de commencer à Versailles.

Ce n'est pas dans l'intérêt du maréchal accusé que peut-être il aurait mieux valu que ce procès ne fût point fait. En tout-cas, il paraît monstrueux de le faire s'il doit être unique, si la capitulation de Paris doit passer comme une lettre à la poste, et si M. Gambetta n'a pas à rendre compte de l'argent et du sang qu'il a coûtés à son pays.

Loin d'être seul à éprouver ce sentiment, nous le voyons partagé par nos confrères de la presse conservatrice et patriotique, aussi bien que par le public. La Gazette de France, l'Univers et quelques autres journaux ont déjà réclamé contre l'impunité des uns en regard de la sévérité déployée contre un seul. D'autre part, le journal de M. Gambetta est bien imprudent. Tout à la joie de voir le rapport du général de Rivière écrit, en quelque sorte, sous la dictée de l'ancien dictateur de Tours et de Bordeaux, n'avait-il pas la naïveté d'écrire dernièrement :

La chute de Metz devait être, de l'avis de tous, amis et ennemis, le commencement de la ruine de la patrie. La capitulation du maréchal Bazaine devait rendre infructueuse la lutte de la délivrance.

Quoi ! la chute de Metz, dites-vous aujourd'hui, pour aggraver la situation du maréchal et glorifier son accusateur qui paraît être l'un de vos amis, devait rendre infructueuse la lutte de la délivrance ! Alors, comment avez-vous continué cette lutte, qui ne pouvait être que fatale du moment qu'elle était infructueuse ? Répondez aux mères inconsolables, répondez aux veuves qui sont en deuil depuis que leur fils ou leur mari a succombé dans cette lutte infructueuse et cependant ordonnée et dirigée par vous. Dans quel intérêt égoïste et monstrueux ?

A Bordeaux, quand tout le monde voulait la paix, est-ce que M. Gambetta n'a pas encore voté la continuation de la guerre, lui qui, depuis la chute de Metz, considérait, c'est la République française, son organe, qui le dit aujourd'hui, la lutte de la délivrance comme fatalement infructueuse ?

Donc, ce n'était pas pour la France que vous vouliez la continuation de la guerre, c'était pour la continuation de votre pouvoir.

Si Bazaine fut coupable de mêler la politique à la défense qui aurait dû seule l'occuper à Metz, comment M. Gambetta serait-il innocent d'avoir, dans des proportions plus considérables encore, sacrifié la patrie à ses visées personnelles ?

M. Gambetta est témoin dans le procès qui se déroule au Grand-Trianon. M. Jules Favre est témoin aussi. Seul M. Bazaine est accusé.

PROCÈS BAZAINE

Audience du 14 octobre 1873.

(Suite).

Sur l'ordre du président, M. le greffier Cella donne lecture de divers documents, entr'autres du compte-rendu par dépêche de la bataille de Saint-Privat-Rozereuilles.

M. le président. — Ne résulte-t-il pas de cette dépêche que votre intention était de prendre la direction du Nord et de vous rabattre sur Montmédy ? N'était-ce pas l'indication que devait donner le commandant Magnan ?

R. J'avais bien, en effet, cette intention ; mais, comme je l'ai déjà dit, on ne peut rien préciser ; car on est deux à la guerre : il y a vos intentions et celles de l'ennemi. Je pouvais vouloir une chose, mais l'exécution ne dépendait pas entièrement de moi : il y avait l'ennemi. Et j'en devais tenir compte comme celui à qui j'écrivais devait également en tenir compte.

D. Ainsi le commandant Magnan était bien chargé de parler de la direction que vous espériez pouvoir prendre ?

R. Très-bien ! Dans ma pensée, c'était la meilleure résolution à prendre ; mais restaient toujours la possibilité de pouvoir exécuter la marche sur le Nord. C'était ce qu'il y avait de mieux à faire ; quoiqu'il y eût bien quelque danger, en approchant ainsi de la frontière, d'être rejeté en Belgique.

D. Le 18, à cinq heures vingt-cinq, l'Empereur vous envoyait un télégramme vous demandant si les approvisionnements devaient être dirigés de Verdun sur un autre point. Cette dépêche indiquait-elle que vous deviez vous porter sur le Nord ?

R. Pas absolument.

D. N'aviez-vous pas dit à l'intendant Prével qu'il fallait concentrer les approvisionnements à Longuyon ?

R. Oui, d'abord sur Metz, puis sur Longuyon.

D. Sur quelles indications l'intendant Wolff a-t-il dégarni Verdun ?

R. Je l'ignore. C'est sans doute ensuite d'un entretien avec Prével.

D. Aviez-vous chargé le commandant Magnan de communication soit verbale, soit écrite pour le maréchal Mac-Mahon ?

R. Non ; le maréchal Mac-Mahon était, il est vrai, sous mes ordres, mais beaucoup trop loin de moi.

D. L'Empereur vous a demandé, le 12, de donner des ordres au général de Failly.

R. Je ne m'en souviens pas.

D. Pourtant, vous avez dû faire connaître votre nomination au maréchal de Mac-Mahon, au général de Failly.

Le général de Failly vous a même répondu à ce sujet. Il est fait lecture de diverses dépêches qui ont été adressées du quartier général de l'Empereur au quartier via de Metz, avant le 16 août, au maréchal Bazaine, et dont celui-ci déclare n'avoir pas connaissance.

D. Comment se fait-il que les dépêches trouvées aux archives de la guerre soient parvenues au quartier général via Metz, et que vous n'en ayez pas eu connaissance ?

R. Ces dépêches ont-elles été gardées au quartier général, je n'en sais rien, toujours est-il que c'est la première fois que j'en entends parler.

Du reste, ajoute le maréchal, ces dépêches ne pouvaient avoir aucune influence sur la marche des troupes.

D. Vous avez répondu le 18 septembre au maréchal Mac-Mahon ?

R. J'ai répondu aux dépêches que j'ai reçues.

D. Ainsi, du 13 au 18, il y a quatre dépêches du maréchal Mac-Mahon auxquelles vous ne répondez pas et que vous n'auriez pas reçues. Le maréchal vous demandait, dans les dépêches, de lui faire connaître ce que vous aviez l'intention de faire ?

R. J'ai répondu à une dépêche du 16 août parvenue le 8.

Il est donné lecture de diverses dépêches du maréchal Mac-Mahon et de celles que lui a répondues le maréchal Bazaine le 18 août et jours suivants. Puis on revient au combat ou bataille de Rozereuilles-Saint-Privat.

D. Comment ne saviez-vous pas ce qui s'était passé à votre droite et pensiez-vous cependant en voyant votre route entravée du côté de Briey pouvoir prendre la rive gauche pour prendre la route de Verdun ?

R. C'était toujours la même idée, je pensais pouvoir me retirer sur les places frontières du Nord et de ces places gagner la route de Châlons.

D. Comment, connaissant le résultat de la journée du 18, écriviez-vous que vous conserviez vos positions, tandis que vous étiez obligé de quitter ces positions ? Ne trouvez-vous pas là une contradiction ? Vous déclariez plus loin que vous vous retiriez du Ban-Saint-Martin derrière les forts Saint-Quentin et abandonniez Plappeville ?

R. Je parlais seulement des positions que nous avions gardées pendant la bataille ; mais non de ce qui devait suivre, chose qui dépendait de ce qui se passait de demi-heure en demi-heure ; je ne disais

pas que je conservai les positions dont nous n'avions pas été éloigné pendant la bataille.

D. Vous disiez encore dans la dépêche et par le commandant Magnan au quartier-général de l'Empereur, que vous pensiez dans deux ou trois jours, pouvoir reprendre la route sur Verdun, et cependant vous n'aviez pas gardé vos positions précédentes ?

R. C'était toujours la même pensée. Je disais que je suivais toujours la même direction ; j'attendais qu'on me fit savoir que cette direction était mauvaise pouvait changer définitivement et j'écrivais sous l'impression d'espérances que j'avais encore.

M. le président. — Vous pouvez vous retirer, monsieur le maréchal.

La séance est suspendue pour vingt minutes. Il est deux heures quinze minutes.

A trois heures moins un quart, la séance est reprise. Le maréchal Bazaine revient, salue le Conseil et s'assied à son banc.

M. le président. — Vous recevez le 20 du maréchal Mac-Mahon un télégramme en chiffres sur lequel une réponse au crayon rouge est tracée et semble être de votre main. Le garde forestier Brévy a été chargé d'apporter une réponse à Verdun, mais cette réponse était une dépêche retardée du 19 et elle a été remise au garde forestier après trois heures.

La dépêche du maréchal Mac-Mahon, datée du camp de Châlons le 19, disait en substance : « Si vous êtes obligé de battre en retraite, avertissez-moi si nous pouvons vous venir en aide quoique nous devions couvrir Paris. »

D. Comment se fait-il que vous n'avez pas joint à la dépêche du 19, partie le 20, par le garde forestier chargé de porter cette dépêche à Verdun, une note qui eût répondu à la dépêche du maréchal Mac-Mahon ?

R. Je reconnais que la note au crayon rouge est de ma main.

D. Oui ! mais c'est une note d'une dépêche envoyée ultérieurement. Pourquoi n'avez-vous pas chargé le garde forestier Brévy de la réponse à la dépêche du maréchal Mac-Mahon ?

R. D'où vient le retard, je ne saurais le préciser, mais j'ai répondu à la dépêche en date de Châlons du 19, aussitôt que possible. Comment se fait-il qu'il y ait eu un retard de quelques heures, quand j'aurais pu relever la dépêche plutôt, c'est une affaire de service qui regarde le quartier-général.

D. Le commandant Magnan n'avait-il pas l'ordre de revenir à votre quartier-général ?

R. En effet, il avait reçu cet ordre, mais il ne lui était pas précisé de revenir plutôt à une heure qu'à une autre.

D. Le commandant Magnan devait faire connaître votre situation à l'Empereur et au maréchal Mac-Mahon. Il devait recevoir des instructions pour vous les communiquer ?

R. Le commandant Magnan devait rester à la disposition de l'Empereur et du maréchal Mac-Mahon. Il avait une lettre pour l'Empereur.

L'Empereur et le maréchal Mac-Mahon pouvaient se servir des mêmes voies qu'avait prises le commandant Magnan pour m'envoyer un message par des officiers ; et je m'étonne que l'on ne m'ait envoyé personne. C'est que sans doute on ne jugeait pas qu'il y eût urgence.

Il est donné encore lecture de diverses dépêches du maréchal Mac-Mahon et des éclaircissements nouveaux sont demandés par le président sur la mission du commandant Magnan.

D. Le 19, le commandant Magnan ne vous a-t-il pas fait parvenir la communication de l'Empereur ?

R. Je l'ignore.

D. Durant les deux journées du 19 et du 20, plusieurs hommes sont entrés à Metz. Aucun d'eux ne vous a remis une communication de Magnan ?

R. Aucun.

D. Avez-vous reçu des dépêches du colonel Turnier ?

R. Non.

D. Avez-vous eu connaissance d'une dépêche du colonel Turnier, commandant de Thionville, au général Coffinières, demandant des renseignements et des instructions ?

R. Non, je ne crois pas. D'ailleurs, je ne voyais pas Coffinières tous les jours.

D. Avez-vous eu connaissance d'une autre dépêche expédiée de Paris au général Coffinières et transmise à Metz par les soins du colonel Turnier ?

R. Je ne me rappelle pas.

D. Avez-vous reçu une dépêche du 20 août, par laquelle le ministre signalait la nécessité de ne pas détruire la ligne ferrée de Mézières à Thionville ? Le ministre demandait en outre des nouvelles du maréchal Bazaine.

R. Je ne me souviens pas.

D. Comment expliquez-vous que ces dépêches aient pu arriver à Metz sans que le commandant Magnan vous ait fait parvenir lui-même des renseignements ?

R. Je l'ignore. Le commandant Magnan pourra répondre sur ce point.

D. N'avez-vous pas manifesté la pensée de faire un nouveau mouvement par le Nord. Vous aviez ordonné d'alléger vos bagages.

R. J'ai eu cette pensée, mais j'ai dû plus tard y renoncer. Le maréchal est interrogé sur les dépêches du maréchal de Mac-Mahon du 23, parvenues à Thionville, sur celles que les émissaires et en particulier l'agent Plachant, a apportées à Metz. — Le maréchal n'a pas reçu la dépêche du 23. Le président exprime ce qu'il y a d'étonnant dans ce que le colonel Turnier n'aurait pas expédié les dépêches à temps. Le maréchal ignore complètement les faits à cet égard. M. le président. — Les témoins éclairciront ces particularités. La séance est levée à trois heures quarante minutes. Demain à une heure la prochaine séance.

INFORMATIONS

On a parlé de modifications ministérielles; il n'y a aucune apparence qu'il y en ait avant la rentrée. Tous les ministres, y compris probablement M. Magne, resteront à leur poste et se présenteront devant l'Assemblée.

On a parlé d'une entrevue que M. Rouher aurait eue ces jours-ci avec le maréchal de Mac-Mahon. Nous ne croyons pas à l'exactitude de ce renseignement.

On lit dans le Soir : « Nous annonçons, par anticipation, la nouvelle d'une très prochaine bataille qui se livrera vers Tafala ou au sud de cette ville. Don Carlos commandera l'armée royale. Si cette bataille est perdue par les carlistes, ils seront obligés de lever le blocus de Tolosa, Pampelude et Bilbao. Si Morines est vaincu, il perd la ligne de l'Ebre et les troupes républicaines sont rejetées au-delà de ce fleuve. Or, Napoléon I^{er} disait : « Le maître du territoire espagnol situé entre les Pyrénées et la rive gauche de l'Ebre est le maître de l'Espagne. »

Chronique locale et méridionale.

Sur un mot d'ordre de Paris, les journaux républicains des départements ont entrepris une campagne pour obliger les députés à se prononcer publiquement sur la question de Monarchie ou République. Cette campagne se poursuit avec activité et ensemble. Mais il faut reconnaître que les journaux qui prennent ainsi plaisir à mettre les députés sur la sellette reçoivent fort peu de réponses.

Ordre a été transmis aux préfets de s'opposer au colportage de tout pétitionnement dissolvant dans les départements.

Par décret, du président de la République, la médaille militaire a été conférée à MM. Michel, maréchal des logis de gendarmerie à Gourdon; Lelièvre (Félix-Edmond-Joseph), gendarme; Redon (Antoine-François), maréchal des logis; et Julien (Léonard), brigadier, tous appartenant à la 12^e légion.

Par décision de M. le Ministre des finances du 16 octobre 1873, M. Seguy, (Jean-Jacques-Engène), a été nommé percepteur de la réunion du Vigan.

Un détachement du 6^e hussards, comprenant 13 officiers, 282 hommes et 276 chevaux, passera à Cahors le 23 octobre, se rendant à Brives.

Un second détachement du même régiment, comprenant 64 officiers, 285 hommes et 214 chevaux, passera à Cahors le 25 octobre.

Un troisième détachement du même régiment, comprenant 206 hommes et 112 chevaux, arrivera à Cahors le 26 et fera séjour le 27 octobre.

On nous écrit de Souillac. Un incendie a dévoré la grange du nommé Lascoux, de St-Sozy. Les bœufs ont pu être sauvés. Le reste, fourrage, fagos, maïs, instruments aratoires ont été complètement détruits. Lascoux était assuré.

Nous lisons dans le Gourdonnais : La foire du 9 octobre a été assez bonne. La vente et les cours se sont maintenus. Un vol de treize brebis a été commis, le 10 du courant, au préjudice du sieur Bas, de Vignals, commune du Vigan. L'auteur de cette soustraction a été arrêté.

On nous écrit de Figeac. Un violent orage mêlé de grêle, survenu dans la nuit du 7 au 8 a fortement éprouvé les communes de Lamativie et Comiac. Les blés noirs ont été brisés, les terres labourées et ensemencées de seigle ont été ravagées, les châtaigniers ont beaucoup souffert. Les pertes sont évaluées à 7.000 fr. pour la commune de Lamativie et à 5.000 fr. pour la commune de Comiac.

Le classement définitif des candidats admis à l'école de Saint-Cyr se fait en ce moment au ministère de la guerre, sous la présidence du général Montaudon. Le nombre des élèves à admettre est, dit-on, cette année de 290.

Il vient d'être décidé au ministère de la guerre, qu'à partir d'aujourd'hui les sous-lieutenants de toutes armes proposés pour l'avancement au choix, devraient, comme les lieutenants, subir au préalable un examen sur l'administration générale des corps d'armée.

On sait que l'Etat doit rembourser aux départements certains droits perçus par le Trésor sur les emprunts contractés pour l'organisation de la garde nationale mobilisée et des camps d'instruction. Le ministre de l'intérieur vient d'adresser aux préfets une circulaire sur cette question. Voici de quelle nature sont ces remboursements : Si l'emprunt s'est effectué par souscription et au moyen d'obligations remboursables dans un délai déterminé, l'Etat restituera le droit de timbre proportionnel de 1 0/0 ; si l'emprunt a été fait au moyen de contrats spéciaux, l'Etat remboursera le droit d'enregistrement, fixé à 1 0/0.

Par suite de la nouvelle organisation de l'armée, la gendarmerie va subir certaines modifications qui sont en ce moment à l'étude au ministère de la guerre. Il serait question de la formation de 19 légions de gendarmerie, une par corps d'armée, celui de l'Algérie compris. L'effectif de chaque légion serait considérablement augmenté, et de nouvelles brigades seraient créées.

COURS D'ARBORICULTURE DE M. DUBREUIL.

Première leçon.

On sait que M. Dubreuil, professeur au conservatoire des Arts-et-Métiers, fait en ce moment à l'Hôtel-de-Ville de Cahors, un cours d'arboriculture. Ses intéressantes leçons attirent chaque jour un grand nombre d'auditeurs, avides de s'instruire dans cette science de la culture des arbres fruitiers, si négligée ou plutôt complètement ignorée chez nous. On trouve-t-on dans tout le département du Lot, un jardin fruitier donnant un revenu un peu notable? Et cependant, nous avons des terres excellentes, des débouchés assurés, et un soleil bien autrement généreux que celui qui fait mûrir les pêches de Montreuil et les chasselas de Fontainebleau. Que nous manque-t-il donc?

Ce qui manque, c'est l'application des procédés perfectionnés de culture, procédés que M. Dubreuil prend à tâche d'enseigner aux jardiniers du Lot, et qui seuls peuvent faire du jardin fruitier une source de revenus. Nos fruits, en effet, mal cultivés, ne sont comparables, ni pour l'abondance, ni pour la grosseur, ni pour le goût, à ceux d'autres contrées moins favorisées pourtant de la nature que notre département. Or, si nous avions de beaux fruits, les voies ferrées nous fourniraient les moyens de les exporter facilement, et on sait le prix excessif que ce genre de produits, surtout les premiers, atteint sur les marchés des grandes villes. Voilà ce qui ressort des considérations gé-

rales par lesquelles M. Dubreuil commence son cours.

Le savant professeur aborde ensuite la question de la création du jardin fruitier; il recommande d'adopter la culture serrée : deux arbres pour un mètre carré de surface, et de ne pas admettre des légumes dans le jardin; en effet, les soins qu'exigent les légumes, sarclage, fumures, arrosages, sont toujours fatals aux arbres fruitiers. La meilleure exposition est celle du levant, dans une plaine abritée par un coteau. Le jardin doit être clos de murs d'au moins 2^m,50 de haut et garni de treillages afin d'avoir des espaliers.

Il est certain que cette installation est coûteuse, et qu'un verger demanderait bien moins de dépenses préliminaires et de soins de tout genre. Mais quelle énorme différence dans le produit! Les arbres en plein vent et non taillés ne portent guère de fruits qu'une année sur deux; ces fruits sont infiniment moins beaux que ceux des arbres taillés convenablement.

Celui donc qui disposera d'un certain capital devra créer un jardin fruitier plutôt qu'un verger : la valeur commerciale des fruits le dédommagera largement de ses avances.

On lit dans le Publicateur de Béziers :

« Depuis quelque temps, des billets contrefaits de la Banque de France circulent dans l'arrondissement de Béziers, surtout dans le canton de Bédarieux. Ce sont des billets de 5 ou de 20 francs. Le seul défaut qui les distingue des billets véritables, c'est le peu de netteté des lettres et des écussons qui reproduisent les articles du Code pénal. Le derrière du billet est très-bien réussi.

C'est surtout dans les villages que les faussaires émettent leurs billets avec beaucoup plus de facilité. Que l'on se tienne sur ses gardes.

Voici le signalement de quelques billets qui ont été saisis : 1^o le n^o 31,973,833; 2^o la date de l'émission suivante : G 12 octobre 1872 G; 3^o en tête à gauche le n^o 833, et 4^o à droite, Z 1,279. »

Au nombre des jeunes gens qui viennent d'être admis à l'Ecole polytechnique, nous voyons figurer quatre anciens élèves du lycée de Périgueux; ce sont :

M. Jacques-Edmond Laflaquière, reçu avec le n^o 66; M. Alfred-Auguste-Denis Tournier, avec le n^o 163; M. Charles-Henri Ribière, avec le n^o 239; M. Jean-Auguste Mercier-Pageyral, avec le n^o 249.

Nous lisons dans l'Echo de la Dordogne :

« Le pensionnat St Joseph, de Mussidan, dirigé par M. Tronche, qui a fait admettre, l'année dernière, aux écoles normales de l'enseignement primaire, trois élèves de l'institution, vient d'obtenir un nouveau succès. Le jeune Bourges, après de brillants examens, a été reçu comme élève de l'école vétérinaire à Toulouse. »

Dernières nouvelles

Versailles, 20 octobre, soir.

La fusion est faite entre toutes les fractions de la droite, comme elle était déjà faite entre les princes de la Maison royale de France. L'accord est complet, entier indissoluble. Tout le monde a fait loyalement son devoir. Le comte de Paris, en abdiquant son titre de prétendant entre les mains du chef de la famille, la droite en insistant sur la nécessité des libertés constitutionnelles et du maintien du drapeau qui les représente, le comte de Chambord en allant au delà de ce qu'on lui demandait.

C'est maintenant à la Chambre de faire le sien. D'elle, et d'elle seule, dépend désormais l'avenir de la France. Sous ce rapport, le doute ne paraît plus permis.

Tous les hommes au courant de la situation des partis et des intentions des députés des différents groupes parlementaires sont unanimes à reconnaître que le grand parti conservateur est dès à présent converti à la monarchie et que, quoi que fassent les chefs du parti républicain, la majorité en faveur de la monarchie est désormais certaine, assurée.

Mercredi prochain doivent se réunir tous les membres des diverses fractions monarchiques, afin de s'entendre sur la proposition à faire à

l'Assemblée et sur la question de savoir, s'il faut convoquer d'urgence l'Assemblée, question qui ne peut être définitivement résolue d'ailleurs que par la commission de permanence, laquelle se réunira le lendemain pour la dernière fois. Il est possible que dans le cas où ce point sera décidé affirmativement, la convocation soit faite pour le 27.

En prévision de cela, la gauche, de son côté, ne reste pas inactive. Elle convoque le ban et l'arrière ban de ses membres, elle inonde les journaux de lettres d'adhésion de députés à la République, députés connus d'avance, par leur républicanisme et parmi lesquels on ne voit figurer aucune nouvelle recrue. Elle agit en attendant la province en suscitant les manifestations de quelques conseillers généraux et municipaux, eux aussi républicains d'ancienne date. Ce déploiement d'activité fait croire à de grandes forces qui, en réalité, n'existent pas. L'autorité est d'ailleurs bien décidée à ne pas tolérer la moindre illégalité d'où quelle vienne et quels que soient le nom et la position de ses auteurs. Toutes les mesures à ce sujet sont prises et bien prises.

Dépêches Télégraphiques

Paris, 21 octobre.

On peut affirmer que la restauration monarchique serait accueillie sans aucun trouble, vu les dispositions de calme et de modération que manifestent ouvertement les ouvriers à Paris.

Paris, 21 octobre 3 h. 10 m. soir.

Le document Thiers, publié par le Figaro est la brochure parue en 1831, dont un seul numéro restait.

Dans cette brochure, M. Thiers proclame que le gouvernement monarchique constitutionnel est un système admirable et combat la forme républicaine par les déclarations suivantes textuelles :

- « La république n'est qu'une ébauche incomplète et insuffisante très en arrière de la civilisation ;
« La république n'est pas faite pour les Etats grands, vieux, civilisés ;
« Le gouvernement de 1830 a dû se passer de la formalité démagogique de la sanction populaire, qui est chose ridicule et puérile, ne s'expliquant que par une intention perfide ;
« De pareilles jongleries ne sont plus de notre temps ! »

Paris, 21 octobre, 5 h. 20 m. soir.

Le bruit très-répanu hier de la démission Magne est démenti.

Le public et les journaux se livrent à divers calculs sur le vote prochain de l'Assemblée; le plus grand nombre croit à une majorité de vingt ou trente voix pour la Monarchie.

La convocation anticipée de l'Assemblée devient tout-à-fait probable.

Bourse de Paris.

Paris, 21 octobre 1873, soir.

Table with 2 columns: Rente 3 p. %, 4 1/2 p. %, 5 p. %, 5 p. % and corresponding values: 57,70, 62,25, 93,35, 92,75

Paris, 21 octobre.

Le cours de la Banque de France agit, dit-on, la question d'une élévation nouvelle du taux de l'Escompte. Sous ces impressions fâcheuses, les fonds publics se sont défendus mal à 93,75.

La politique a donc été, non-seulement étrangère à la baisse, mais il est permis d'affirmer que des considérations politiques ont seules empêché la baisse de prendre le caractère d'une panique.

Annonces

LES MODES DE LA SAISON

JOURNAL ILLUSTRÉ DE LA FAMILLE
publie chaque Samedi un numéro de 8 pages, in-folio, formant, à la fin de l'année, un magnifique volume composé de :
52 Numéros illustrés.
52 Gravures coloriées à l'aquarelle dont 12 à neuf figures, 36 à trois figures, et 4 représentant des ouvrages de fantaisie.
24 Planches avec 400 patrons en grandeur naturelle.
3,000 Gravures noires intercalées dans le texte.
Chronique de la mode, Courrier de Paris, Nouvelles et Variétés instructives et morales.

Prix de l'abonnement.

Édition sans Gravures coloriées :
Paris : Un an, 14 fr. — Six mois, 8 fr. — Trois mois, 4 fr.
Départements : Un an, 16 fr. — Six mois, 9 fr. — Trois mois, 5 fr.

Édition avec Gravures coloriées :

Paris : Un an, 25 fr. — Six mois, 13 fr. — Trois mois, 7 fr.
Départements : Un an, 27 fr. — Six mois, 15 fr. — Trois mois, 8 fr.

LA SAISON

JOURNAL ILLUSTRÉ DES DAMES
publie chaque quinze jours un numéro de 8 pages, in-folio, formant, à la fin de l'année, un magnifique volume, composé de :
26 Numéros illustrés.
26 Gravures coloriées à l'aquarelle, représentant chacune de 2 à 3 figures.
12 Planches avec 200 patrons en grandeur naturelle.
1,500 Gravures noires intercalées dans le texte.
Chronique de la mode, Courrier de Paris, Nouvelles et Variétés instructives et morales.

Prix de l'abonnement.

Édition sans Gravures coloriées :
Paris : Un an, 8 fr. — Six mois, 5 fr. — Trois mois, 3 fr.

Départements : Un an, 10 fr. — Six mois, 6 fr. — Trois mois, 3 fr.

Édition avec gravures coloriées :

Paris : Un an, 14 fr. — Six mois, 8 fr. — Trois mois, 4 fr.
Départements : Un an, 16 fr. — Six mois, 9 fr. — Trois mois, 5 fr.

LES ABBONNEMENTS PARTENT DU 1^{er} DE CHAQUE MOIS.

Pour s'abonner, il suffit d'envoyer un mandat sur la Poste à l'ordre de M. le Directeur des Modes de la Saison, 51, rue Vivienne, à Paris.

SANTÉ A TOUS

rendue sans médecine par la délicieuse farine de Santé Revalescière Du Barry, de Londres.
Vendu maintenant en état torréfié, elle n'exige plus qu'une seule minute de cuisson.
Tout malade trouve, par la douce Revalescière Du Barry, santé, énergie, appétit, bonne digestion et bon sommeil. Elle combat avec succès, sans médecine, ni purgés, ni frictions, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phibisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 175,000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, M^{me} la marquise de Bréhan, etc., etc.
Certificat n° 56,935.

Monsieur Barr (Bas-Rhin), 4 juin 1861.
Monsieur — La Revalescière a agi sur moi merveilleusement : mes forces reviennent et une nouvelle vie m'anime, comme celle de la jeunesse. Mon appétit, qui pendant plusieurs années a été nul, est revenu admirablement, et la pression et le serrement de ma tête, qui depuis quarante ans s'étaient fixés à l'état chronique, ne me tourmentent plus.
DAVID RUFF, propriétaire.
Six fois plus nourrissante que la viande, sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecines. En boîtes 1/4 k., 2 fr. 25 ; 1/2 k., 4 fr. ; 1 k., 7 fr. ; 2 k., 12 fr. ; 4 k., 22 fr. — Les Biscuits de Revalescière qu'on peut manger en tout temps se vendent en boîtes de 4 et 7 francs. — La Revalescière Chocolatée rend appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux

enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire, sans échauffer. — En boîtes de 12 tassés, 2 fr. 25 c. ; de 576 tassés, 60 fr. ; ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Cahors, chez Vinel, pharmacien, Du Barry et C^o, 26, place Vendôme, Paris.

Bulletin de la Société de Géographie.

SOMMAIRE
I. — Mémoires et Notices.
Elisée Reclus. — Note relative à l'histoire de la mer d'Aral.
E. Allain. — Baie de Delagoa.
R. P. Hornet. — De Bagamoyo à l'Oukami (avec carte dans le texte).
II. — Communications.
Triangulation de l'Inde anglaise.
III. — Comptes-rendus d'Ouvrages.
J. Codine. — The life of prince Henry of Portugal surnamed the navigator, by Richard Henry Major (suite).
L'abbé E.-J. Durand. — Bulletin de la Société de géographie et de statistique du Mexique, 1872.
IV. — Nouvelles et faits géographiques.
Chemin de fer de l'Europe. Situation des longueurs exploitées au 31 décembre 1869.
Lettre de M. le capitaine d'état-major Parisot à M. Henri Duveyrier.
Lettre de M. F. Philippe, interprète militaire, à M. Henri Duveyrier.
Remarques de M. Duveyrier.
V. — Actes de la Société.
Procès-verbaux des séances.
Ouvrages offerts à la Société.
Bibliographie géographique.
Carte.
Baie Delagoa et partie orientale du Transvaal.

Paris au Crédit foncier de France, rue Neuve-des-Capucines, n° 19 ; — dans les départements, aux Recettes des finances, chez MM. les notaires et chez tous les correspondants du Crédit foncier.
On peut chez les mêmes intermédiaires se procurer, au cours, des obligations communales 5 % rapportant 15 francs et remboursables à 300 fr.

Le Procès du Maréchal Bazaine.

4 belles Brochures, grand in-8° de 200 pages chacune, avec gravures.
(Publication supplémentaire de la Revue Universelle.)

Le Procès du Maréchal Bazaine sera publié en 4 livraisons de 200 pages chacune, qui paraîtront de 15 jours en 15 jours, à partir du début du Procès. Cet ouvrage sera servi gratuitement, comme supplément, à tous les abonnés d'un an à la Revue Universelle.

Les 4 livraisons formeront 2 beaux volumes de bibliothèque, grand in-8°, de 400 pages chacun.
Prix d'abonnement à la Revue Universelle, France et Algérie, par an, 10 fr.
Prix d'abonnement au Procès du Maréchal Bazaine, seul, 10 fr.

ON S'ABONNE :
A Paris, chez M. J.-J. Tessier, 98, boulevard Richard-Lenoir.
A Nantes, chez M. Jules Grinsard, imprimeur-éditeur, succ^r de M. H. Charpentier, 32, rue de la Fosse.
Et chez tous les Libraires.

Le DOMINO CLUB, valse nouvelle par Charles Ferlus, est le succès du jour. Maison ROGGET, 5, rue St-Pantaléon, TOULOUSE.

Pour les extraits et articles non signés.
Le propriétaire-gérant, A. Layton.

COMPAGNIE ANGLAISE DES ENGRAIS

SEULE CONCESSIONNAIRE DE LA VOIRIE DE BONDY
POUDRETTE DE BONDY NITRATÉE ENRICHIE
ENGRAIS RICHE DE BONDY
DOSAGE GARANTI — 5 à 6 p. 100 d'azote, 10 à 12 p. 100 d'acide phosph., 30 fr. les 100 kilog. en gare de Noisy.
PAIEMENT : 1^o comptant, 5 0/0 d'escompte ; 2^o traite acceptée à 3 mois, escompte 2 1/2 ; 3^o traite acceptée à 6 mois sans escompte.
AGENT GÉNÉRAL : TH. PILTER, 68, quai de Jemmapes, Paris.

TABLEAU DES DISTANCES

Nouvellement imprimé et complété jusqu'à ce jour
De chaque Commune du Département du Lot aux chefs-lieux du Canton, de l'arrondissement et du Département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811.
PRIX : 1 FRANC.
Chez M. Layton, rue du Lycée, à Cahors.

EN VENTE
CHEZ LES LIBRAIRES DE CAHORS
MARTYRS ET BOURREAUX
PAR LÉON VALÉRY
Prix : 1 franc par la Poste.

Véritable Liqueur Bénédicte
DE L'ABBAYE DE FÉCAMP
AVIS
La célèbre Liqueur BÉNÉDICTINE, si appréciée du public, est l'objet d'imitations nombreuses dont la plupart sont de provenance étrangère.
Afin de mettre les consommateurs soucieux de ne boire qu'un produit pur, exquis et essentiellement hygiénique, en garde contre ces contrefaçons détestables au goût et mauvaises à la santé, nous donnons ici contre le modèle exact de la bouteille reconverte des sceaux et étiquettes de la VÉRITABLE LIQUEUR BÉNÉDICTINE.
OBSERVATION IMPORTANTE
Nous recommandons particulièrement au public de toujours exiger l'étiquette ci-contre, apposée au bas de toutes les bouteilles depuis le 1^{er} octobre 1872 et portant la signature de
A. LEGRAND Aîné.
N. B. — En temps d'épidémie, la Bénédicte est un préservatif certain contre le choléra ; un grand nombre de célébrités médicales en ont donné l'attestation la plus formelle.
ENTREPÔT GÉNÉRAL A FÉCAMP (SEINE-INFÉRIEURE)
Maison à Paris, 76, Boulevard Hausmann.
Maison à Bordeaux, 94, Cours du Jardin Public.
Maison à Marseille, 4, rue de Noailles.

AU PETIT ST-THOMAS
GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS
27, 29, 31, 33 et 35, rue du Bac, et 25, rue de l'Université
PARIS
Les Propriétaires de cette importante Maison ont l'honneur d'informer les Dames de la ville de Cahors, qu'elles trouveront chez le Représentant du PETIT SAINT-THOMAS, dans cette ville, dont l'adresse est ci-dessous, la collection la plus belle et la plus complète d'échantillons de toutes les NOUVEAUTÉS D'HIVER, ainsi que des opérations considérables et exceptionnellement avantageuses qu'ils ont traitées pour cette saison.
LES PRIX DE VENTE SONT RIGOREUSEMENT LES MÊMES QU'À PARIS
RERRÉSENTANT : M. PETIT, Boulevard Nord, CAHORS.
ENVOIS FRANCO DE PORT A PARTIR DE 25 FRANCS.

A VENDRE
Une vaste Maison, Pâture, Jardin, Puits, Granges, très-belles Salles de café, très-bonne clientèle, Glaces, Billards, Tables, Chaises, Assortiment complet, située à Prayssac, faisant angle à la route N° 111 et à la route N° 43, de Cazals à Montcuq, pouvant y établir des écuries, et remises ; Hôtel, Restaurant, dans la plus belle position de Prayssac.
S'adresser pour tous renseignements à M. Montel qui en est le propriétaire, et à M. Lamoure, agent d'affaires à Meymes, qui en fera la vente.
Toutes facilités pour le paiement.

PILULES GOURMANDES PURGATIVES CAUVIN
VÉGÉTALES. — 65, Boul. Sébastopol, Paris.
Hygiéniques, préventives, curatives de la Constipation et de tous les maux qui négligés font les maladies. 30 ans de succès attestés en France et à l'Étranger. Broc. et 1/2 B^{te} de 30 pil. 2 fr.
Dépôt à Cahors, chez M. DUC, pharmacien.

VICHY
Sources de l'Etat. Applications en médecine.
GRANDE-GRILLE. — Affections lymphatiques, maladies des voies digestives, engorgements du foie et de la rate, obstructions viscérales.
HOPITAL. — Affections des voies digestives, pesanteur d'estomac, digestion difficile, indigestion.
CELESTINS. — Affections des reins, de la vessie, gravelle, calculs urinaires, goutte, diabète, albuminurie.
HAUTERIVE. — Prescrite comme l'eau des Célestins.
Administration de la C^o concessionnaire :
PARIS, 22, boulevard Montmartre.
EXIGER le NOM de la SOURCE sur la CAPSULE
A Cahors, chez M. Dulac, pharmacien